

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 9 (1947-1950)

Heft: 1

Artikel: Pierre Flournoy (1651-1719), médecin à Genève, puis gentilhomme de la chambre du roi George 1er d'Angleterre

Autor: Flournoy, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PIERRE FLOURNOY (1651-1719), MÉDECIN A GENÈVE,
PUIS GENTILHOMME DE LA CHAMBRE
DU ROI GEORGE I^{er} D'ANGLETERRE ¹

par le

Dr Henri FLOURNOY

L'ouvrage du Dr Léon Gautier sur *La médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle* mentionne, dans la liste du corps médical, le nom de Pierre Flournoy, « citoyen, né le 17 juin 1651, vivant et pratiquant à Genève en 1689 et 1697, plus tard établi en Angleterre où il mourut en 1720 » (en réalité décembre 1719).

Les notes manuscrites du Dr André Duval sur les médecins, apothicaires et chirurgiens genevois du temps passé fournissent sur Pierre Flournoy le même renseignement sommaire que le livre du Dr Gautier, mais rien de plus.

Dans les *Ordonnances générales de la médecine* conservées aux Archives d'Etat, on voit le nom de « Pierre Flournoy » dans la série des « D. Med. » qui se trouvent « aggregés au corps de Médecine en l'année 1689 », et de nouveau en 1697. Il n'y a donc aucun doute sur son titre de Docteur, mais nous ignorons tout du lieu de ses études et de ses capacités professionnelles.

Chose curieuse, le *Livre de Famille*, manuscrit commencé par Gédéon Flournoy-Comparet en 1732, en partie d'après les documents du pasteur et historien Jaques Flournoy (l'auteur de l'*Extrait des Registres du Conseil*), n'indique même pas que Pierre Flournoy fût médecin. Que faut-il en conclure, sinon qu'il

¹ Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève le 14 mars 1946.

exerça en tout cas fort peu son art, et qu'on doit renoncer à trouver dans sa vie un incident quelconque d'intérêt médical.

En revanche, le *Livre de Famille* nous apprend qu'il mourut riche en Angleterre et qu'il fut créé par le roi Guillaume gentil-homme de sa garde-robe. (Ce renseignement, reproduit par Galiffe, est inexact en ce sens qu'il s'agissait de George I^{er} et non de Guillaume III.) Nous apprenons aussi que Pierre Flournoy, destiné à être gouverneur du Duc de Gloucester si ce dernier avait vécu, le fut de milord Spencer, fils du comte de Sunderland. Pierre resta toujours célibataire et « il refusa des commissions considérables qui l'auraient enrichi davantage ; pendant sa vie il disposait tous les ans de ses épargnes et en envoyait la moitié à ses parents de Genève et l'autre moitié aux galériens de France pour cause de religion ».

Comment ce Genevois fut-il amené à faire sa carrière en Angleterre ? Quels étaient son milieu social et ses circonstances personnelles ? Appartenant à une branche aujourd'hui éteinte de la famille, Pierre était le petit-fils de Gédéon Flournoy (1567-1650), marchand-drapier et joaillier qui fut reçu bourgeois de Genève en 1600, et l'arrière-petit-fils de Laurent Flornoy¹. Ce dernier, originaire du village de Flornoy près de Wassy, en Champagne, s'était réfugié après le massacre de Wassy (1562) à Lyon où il se maria, puis dix ans plus tard, lors de la Saint-Barthélemy, à Genève où il fut admis à l'habitation le 22 septembre 1572. (Son beau-père, le charpentier Antoine Mellin, de Lyon, venait d'être massacré.) Laurent Flornoy, qui avait tout d'abord envoyé sa femme et son petit garçon se mettre à l'abri dans la ville de Calvin, y arriva lui-même dans des conditions qui étaient celles de beaucoup d'autres réfugiés, c'est-à-dire démunis de tout. Mais d'après le récit rapporté dans le *Livre de Famille*, « la Providence lui fit rencontrer un de ses

¹ Le nom primitif « Flornoy », conservé encore aujourd'hui par la branche catholique restée en France, a beaucoup varié chez nous. Bien que Pierre ait toujours signé lui-même « Flournoys », j'ai rétabli sauf dans les citations la forme du nom tel qu'il se porte actuellement à Genève et aux Etats-Unis (rameau genevois émigré en 1700 à Williamsburg, en Virginie, et devenu très nombreux). — Dans les lettres et documents anciens j'ai modernisé l'orthographe, tout en respectant fidèlement le texte.

débiteurs si à propos par quelque argent qu'il en reçut, qu'il acheta d'abord un gros pain qu'il porta sous son manteau à sa famille qui le reçut avec grande joie car il y avait alors cherté de vivres ».

Revenons à Pierre Flournoy. Son père, Jaques (1600-1657), membre du Conseil des Deux-Cents, avait épousé en secondes noces Jeanne Saladin dont la mère était une Anglaise, Elisabeth Beck. C'est grâce à cette ascendance maternelle que Pierre eut les moyens de se fixer à Londres, où il acquit la nationalité anglaise, et d'être reçu dans les milieux les plus en vue de la capitale.

Pierre avait deux frères, Antoine et Jaques, et une sœur Elisabeth, qui épousa Samuel Viollier, ministre du Saint Evangile. Il avait aussi un demi-frère, le pasteur et écrivain Gédéon Flournoy, né en 1639. C'est ce Gédéon qui entreprit de grands voyages outre-mer après avoir été destitué de ses fonctions de ministre de l'Hôpital à cause de ses écarts de conduite — ce qui ne l'empêcha pas de publier ensuite contre les Jésuites des livres de polémique religieuse qui eurent beaucoup de succès (*Les lettres sincères d'un gentilhomme français*, Cologne et Strasbourg, 1681. — *Les entretiens des voyageurs sur la mer*, Cologne, 1683 ; réédité en 1704, en 1715, et à La Haye en 1740). Gédéon avait douze ans de plus que Pierre, étant issu du premier mariage du père avec Elisabeth Mestrezat.

Dans l'important ouvrage d'Agnew sur les réfugiés huguenots en Grande-Bretagne et en Irlande ¹, l'auteur consacre à Pierre Flournoy une assez longue notice qui complète, d'après les documents anglais, ce que nous savions sur lui. Il est dit que « Peter Flournoy » fut naturalisé Anglais le 28 juin 1682. Il avait donc 31 ans. Et Agnew ajoute : « Bien que nous n'ayions trouvé aucune indication sur ses occupations pendant plus de trente ans à partir de cette date, il est certain qu'il s'était montré un homme capable et accompli, et qu'il avait obtenu l'approbation et l'estime du

¹ AGNEW, *Protestant exiles from France in the reign of Louis XIV* 2^{me} éd., (Londres, 1871). — Voir aussi: FLOURNOY-RIVERS: *The Flournoy Family*, dans *The Virginia Magazine*, publ. par The Virginia Historical Society. (Richmond, 1894). (On trouve à la p. 81, sur Pierre Flournoy, une citation d'Agnew un peu différente, tirée sans doute de la première édition.)

comte de Sunderland qui, peut-être, l'engagea comme précepteur de ses fils ».

Pendant ces trente ans, sur lesquels l'auteur anglais n'a trouvé aucune indication relative à Flournoy, celui-ci était sans doute revenu séjourner à plusieurs reprises dans sa ville natale. Car c'est précisément au cours de cette période qu'on le signale comme étant médecin à Genève. Il est pourtant probable qu'il s'était déjà fixé de façon définitive à Londres avant 1700. Car le duc de Gloucester, dont il devait être le précepteur, mourut cette année-là à l'âge de 11 ans ¹.

Deux ans plus tard devait surgir une affaire néfaste pour Genève : l'interdiction de commerce en Allemagne. Cette interdiction donna lieu par contre-coup, entre notre République et la Cour de Londres, à une laborieuse correspondance et à des démarches où Pierre Flournoy fut appelé à jouer un certain rôle.

* * *

En avril 1702 — c'était au début de la Guerre de Succession d'Espagne — l'ambassadeur en Suisse de l'empereur allemand Léopold, le comte de Trauttmannsdorff, écrivit aux Seigneurs de Genève « pour se plaindre qu'ils assistaient de tout leur pouvoir les ennemis que S.M.I. et le Saint-Empire et leurs Hauts Alliés avaient en Italie ; que les marchands de cette ville y faisaient tenir tous les mois de grosses sommes d'argent pour lesquelles ils prenaient en paiement des marchandises de France qu'ils introduisaient en Allemagne... ». (*Mémoire du Conseil*, P.H. 4050.) En somme on accusait déjà à cette époque une petite république — l'histoire se répète — de faillir à la neutralité et de profiter de la guerre entre ses puissants voisins pour en retirer des avantages illicites.

¹ Rappelons que le jeune duc, héritier présomptif, était le neveu du roi Guillaume III, de la maison d'Orange, et le fils unique de sa belle-sœur Anne Stuart, l'héritière du trône, et de son mari George de Danemark, le futur prince consort. On peut lire dans nos Archives d'Etat (P.H. 4019 et 4022) les lettres de condoléances et de remerciements échangées entre la Seigneurie de Genève et la famille royale à l'occasion de cette mort prématurée du duc de Gloucester — un événement douloureux pour la nation britannique et fatal pour la dynastie des Stuart.

Dans les instructions remises quelques jours plus tard par le Conseil à l'ancien syndic Pierre Gautier, qu'on députa auprès du dit ambassadeur impérial Trauttmannsdorff pour le calmer, nous lisons entre autres ceci :

Vous lui direz que nous avons appris que quelques-uns de nos banquiers ont envoyé des espèces de France à Milan, comme l'ont pratiqué les banquiers des autres nations... Que cette sorte de commerce se pratique et s'est toujours pratiquée dans toutes les places de change... Vous lui direz encore que sur ce pied-là, S. Exc. ne peut pas ignorer que l'on a envoyé de notre ville des écus de France en Allemagne et que l'on a fourni d'ici et d'ailleurs des lettres de change pour l'Armée Impériale en Italie. Que tout cela n'est qu'une suite du commerce dont les Etats ne souffrent aucun dommage, parce que chacun a la liberté de faire ce qui est de sa profession... Vous lui direz que nous avons ignoré et que nous ignorons encore qu'il y ait eu de la malversation... (P.H. 4047.)

En dépit de ces explications les Genevois se virent infliger, comme représailles, l'interdiction de tout commerce en Allemagne — mesure qui était très préjudiciable aux intérêts de notre ville. D'innombrables démarches diplomatiques furent alors entreprises par nos syndics afin que les puissances étrangères, amies de Genève, intercédent en sa faveur. Le roi Frédéric I^{er} de Prusse, les Etats Généraux de Hollande, les gouvernements de Berne et de Zurich promirent leur appui. On envoya à Vienne même, pour agir sur l'entourage immédiat de l'empereur, un député en la personne de Jean-Pierre Trembley.

Une requête fut aussi adressée à la jeune reine d'Angleterre, Anne Stuart, qui venait de succéder à son beau-frère Guillaume d'Orange — requête que Jean-Jacques Colladon porta à Berne au ministre britannique Herwart. Au bout de plusieurs mois, comme la réponse de la souveraine se faisait attendre, le Conseil décida d'écrire, en décembre 1702, à trois Genevois qui résidaient dans la capitale anglaise : au baron de Spanheim ¹, à

¹ Ezéchiel SPANHEIM (1629-1710), ancien professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de Genève, devenu ensuite ambassadeur de Prusse à Londres. Il avait donc 73 ans.

L.-F. Bonet ¹, et à Pierre Flournoy ². La lettre que Flournoy reçut du secrétaire du Conseil, Mestrezat, commençait et finissait dans les termes suivants :

Monsieur, j'ai ordre de Messieurs de vous prier de vouloir bien prendre la peine de vous informer, des personnes que vous connaissez qui sont en quelque considération auprès de S.M.B., si elle a eu la bonté de prendre quelque résolution favorable sur la lettre qu'ils ont eu l'honneur de lui écrire le 19 d'août, sur l'interdiction de commerce de cette Ville dans les terres de l'Empereur... (suit un exposé détaillé).

Messieurs espèrent que vous voudrez bien donner vos forces dans une affaire si importante, à quoi ils seront très sensibles et dont ils vous témoigneront toujours leur parfaite reconnaissance. Ils en ont écrit à M. le Baron de Spanheim, et en dernier lieu à M. Bonet ; faites moi la faveur de me faire part de ce que vous en apprendrez ; et faites moi aussi celle d'être persuadé que je me sers avec plaisir de cette occasion pour vous renouveler notre ancienne amitié et pour vous assurer que je suis très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. (P.H. 4050.)

A la lettre qui avait été adressée au baron de Spanheim, celui-ci répondit le 5 février 1703 en affirmant au Conseil avoir redoublé ses efforts pour qu'on voulût bien interposer les offices de Sa Majesté britannique auprès de S. M. Impériale allemande afin de lever l'interdiction du commerce. Et il ajoutait : « C'est sur quoi j'ai aussi dit ces jours passés ma pensée à M. Flournoy, votre Citoyen, outre ce que j'en touche dans ma lettre de ce même jour à Mons. le syndic Isaac Pictet. » (P.H. 4058.)

De son côté Louis-Frédéric Bonet envoya quelques jours plus tard au Conseil une lettre où on lit ceci :

La seconde chose que M. Flurnois et moi ont faite a été de donner de bouche et par écrit de favorables insinuations de l'affaire en question au Duc de Marlborough et, selon l'avis de M. le Baron de Spanheim, d'insinuer qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre d'intercéder pour Genève à la Cour Impériale... Les moments du dit Duc

¹ Louis-Frédéric BONET (1670-1761), D^r en droit de notre Académie. Agé de 32 ans, il venait de succéder à son frère comme résident de l'électeur de Brandebourg à Londres. Rentré plus tard à Genève, il deviendra conseiller et syndic.

² Pierre FLOURNOY avait dépassé la cinquantaine.

sont si précieux que M. Flournois, qui a le plus d'occasion de jouir de son loisir, n'a pas encore eu le temps d'apprendre l'effet que ces motifs auront eu sur l'esprit de ce grand ministre. (P.H. 4058.)

Rappelons que le duc de Marlborough (1650-1722) — c'était « Malbrough s'en va-t-en guerre » — portait déjà l'auréole de ses campagnes militaires et de ses grandes victoires. Il jouissait d'un immense prestige et il exerçait une influence prépondérante à la Cour, d'autant plus que sa femme était une amie d'enfance de la reine.

A la lettre que le secrétaire du Conseil avait adressée à Flournoy, et dont j'ai donné un extrait plus haut, celui-ci avait répondu le 2 février 1703 par une longue missive où il s'exprimait de la façon suivante :

Mon frère vous aura dit l'assiduité avec laquelle j'ai pressé pour parvenir à une bonne audience du Duc de M., qui fut sans interruption et non point en passant, et comme je l'avais préparé à me bien écouter sur tout ce que j'avais à lui dire, en lui ayant écrit une lettre qui lui déduisait toute l'affaire... Je vous apprends par celle-ci que j'ai enfin trouvé une opportunité favorable, et que j'ai conféré à plein avec lui sur toute l'affaire, n'y ayant eu que My Lord [le comte de Sunderland] et moi, et un autre gentilhomme de présents à notre entretien...

Je ne m'étendrai pas, continue Flournoy, sur toutes les réponses et répliques là-dessus. Je vous dirai seulement que notre entretien finissant, je priai encore le plus qu'il me fut possible le Duc de M. de vouloir nous aider et agir en notre faveur. A quoi il me répondit avec beaucoup de bonté et de civilité, et me promit sur ma grande instance qu'il parlerait au Secrétaire d'Etat, et ferait en sorte que notre Etat aurait une réponse.

Outre cette longue entrevue avec Marlborough, dont il donne un fidèle compte rendu, Flournoy informe qu'il est allé aussi plusieurs fois chez le comte de Pembroke, président du Conseil, qui lui a répondu favorablement, ainsi que chez l'archevêque de Cantorbéry. En revanche il se montre pessimiste, comme l'était aussi Spanheim, sur l'opinion générale et officielle des secrétaires d'Etat.

Il n'y a presque personne, écrit-il, qui ne se montre irrité et qui ne crie contre nous, tant d'un parti que de l'autre ; tout nous blâme et paraît indigné contre nous. En sorte que je vois bien maintenant, ayant parlé de tout côté, que ce n'est pas seulement un parti, mais que tous les deux s'unissent en ce point-là. C'est ce qui me fait craindre beaucoup de difficultés à obtenir notre affaire sitôt que je le souhaite. Je continuerai mes soins et mes assiduités à faire ce qui sera en mon pouvoir pour cette fin. (P.H. 4058.)

Le but que Flournoy cherchait à atteindre, conformément aux instructions qu'il avait reçues, c'était d'obtenir une réponse de la reine. Le 23 février il écrit :

Enfin, après bien des pas et des sollicitations de tous côtés, voici une lettre de Sa Majesté dont je crois que nous sommes redevables au Duc de Marlebor seulement, qui dans la conversation que j'eus avec lui et dont je vous ai fait mention dans une de mes précédentes, me promit positivement avant que nous nous séparassions, qu'il m'obtiendrait une réponse à la lettre de Nos Seigneurs. Je crois que sans cela toutes mes sollicitations auraient été vaines et sans effet. En quelque lieu que je m'adressasse, par diverses raisons, M. Spanheim a toujours aussi été de cette opinion que je ne pouvais rien faire de meilleur, ni m'appliquer plus utilement à personne qu'au dit Duc, et n'avait aussi fait dessein de m'y assister et de lui en parler lui-même, pour appuyer tant plus fortement tout ce que je lui dirais à la première bonne opportunité qu'il en aurait... Voici pourtant enfin la lettre de Sa Majesté qui m'a été remise entre mains pour vous l'envoyer le plus sûrement que je pourrais.

Ensuite Flournoy tient à renouveler ses sentiments à Nos Seigneurs, par la voix de Mestrezat, secrétaire du Conseil :

La continuation de mon zèle très parfait, écrit-il, pour leur service et pour celui de ma chère patrie dont j'ai et j'aurai toujours l'amour profondément gravé dans le cœur, quoique j'aie perdu l'espérance de la revoir jamais ; faites moi aussi s'il vous plaît la grâce de croire et d'être bien persuadé que je suis avec un très grand attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur P. Flournoys.

Et il termine en *post-scriptum*, par un détail personnel sur le duc :

Le Duc de Marlebor est maintenant dans la dernière affliction, ayant perdu il n'y a que trois jours son fils unique, le gentilhomme

le mieux fait et le plus accompli en toute manière que je connusse, étant justement dans sa 17^{me} année et sur le point de partir avec son père pour la Hollande ; la petite vérole l'a attaqué et l'a emporté en moins d'une semaine. My Lord Bridgewater avait épousé une de ses sœurs il n'y a que quinze jours. (P.H. 4058.)

Malheureusement la lettre de la reine, que Flournoy avait transmise à Genève par l'intermédiaire d'Aglionby, alors ministre de Grande-Bretagne en Suisse — lettre conservée aux Archives (P.H. 4057), calligraphiée en latin, datée du 16 février 1703, et qui porte simplement de la main de la reine la signature *Anna R.*, précédée de la formule *Vestra bona amica* et contresignée par le chevalier Hedges — cette lettre ne donnait pas entière satisfaction.

Dans leur mémoire sur les relations entre l'Angleterre et Genève au dix-huitième siècle, MM. Gagnebin et Bonnant ¹, au chapitre sur l'interdiction de commerce en Allemagne, s'expriment ainsi à ce sujet : « Une lettre de la reine arriva le 2 avril, annonçant que la souveraine avait expédié des ordres à son envoyé à Vienne pour que celui-ci travaillât conformément aux désirs des Genevois ; mais elle y mettait une condition : c'est que ceux-ci n'agiraient pas au mépris des traités que l'Angleterre avait conclus contre l'ennemi commun. « Je vous recommande donc très particulièrement, ajoutait Anne, de prendre garde que vos marchands ne fassent rien qui puisse être contraire à la défense absolue qui a été faite d'avoir aucun commerce de lettres ni autrement avec la France et l'Espagne. » Cette réponse, remarquent MM. Gagnebin et Bonnant, ne modifiait guère la situation. Et plus loin ils reprennent : « A Londres cependant Bonet et Flurnois s'efforçaient de démontrer aux secrétaires d'Etat Hedges et Nottingham tous les inconvénients que représenterait pour les manufactures anglaises une entrave au commerce genevois. »

En effet, Bonet fit remettre un peu plus tard aux deux secrétaires d'Etat de S.M.B. un gros mémoire où il expose de nouveau

¹ Bernard GAGNEBIN et Georges BONNANT, *Relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève au XVIII^e siècle*. Université de Genève, Prix Robert Harvey, 1939.

en entier la question de l'interdiction de commerce. En voici le dernier paragraphe :

Toutes ces raisons donnent une pleine confiance à Nos Seigneurs que S.M. voudra bien continuer généreusement sa puissante intervention en faveur d'un Etat Protestant qui est attaché à sa Couronne par les liens de la juste vénération qu'il a tant pour une Reine qui fait la joie et le salut de ses Peuples, que pour l'Eglise anglicane qui fait la gloire des Chrétiens protestants.

Fait à Londres le 25^e mai 1703. P. Flournois. L. Fred. Bonet. (P.H. 4058.)

Malgré ces efforts conjugués, malgré une lettre du 6 mars 1703, dans laquelle le secrétaire Mestrezat avait déjà exprimé à Pierre Flornoy la gratitude du Conseil et l'avait prié de continuer ses soins à cette affaire sans se laisser rebuter par les obstacles, toute l'affaire traînait en longueur. En outre, Frédéric Bonet paraît s'être lassé de son collaborateur et avoir cherché à lui attribuer les causes de l'insuccès. Car dans une missive du 2 juillet 1703 destinée au Conseil, où il semble vouloir se justifier d'une critique qu'on lui aurait adressée, il saisit l'occasion pour décocher du même coup contre Flornoy, tout en se donnant l'air de dire du bien de lui, une flèche quelque peu envenimée.

Voici la teneur d'une partie de cette lettre de Bonet au secrétaire Mestrezat : « Vous me permettrez bien, Monsieur, d'ajouter ici qu'il me semble d'avoir remarqué qu'on a été surpris de ce que j'agissais dans cette affaire sans avoir des lettres de créance. Et 2^o, que les soins de Mons. Flournois pour la faire réussir ne sont pas des mieux reçus, non qu'il y ait rien en sa personne, ni dans sa conduite à redire, car elle est sans reproche, mais uniquement parce qu'il est domestique d'un comte et Pair du Royaume qui est entièrement dévoué à un parti opposé à celui qu'on appelle Thories, et qui est celui de notre présent ministère. D'ailleurs le dit Mons. Flournois est à présent à la campagne pour quelques mois. » (P.H. 4056.)

Ce qualificatif de « domestique », appliqué à son collaborateur de la veille, qui au surplus avait une vingtaine d'années de plus que lui, n'est-il pas un peu équivoque sous la plume d'un homme comme Frédéric Bonet, un diplomate de race, qui devait bien connaître les subtilités de la langue et la valeur des mots !

Quoiqu'il en soit, à partir d'une dernière lettre de Flournoy — la troisième qu'on possède aux Archives (il en avait expédié sur la même affaire par l'entremise de son frère Antoine six ou sept autres qui sont perdues) — dernière lettre adressée au Conseil le 7 avril 1703, où il donne de nouveau un résumé de ses démarches, nous ne trouvons plus aucun écrit de lui dans les Archives d'Etat. En revanche la Bibliothèque publique possède dans les papiers Galiffe une lettre de Londres du 29 avril 1703 adressée au secrétaire d'Etat Mestrezat dans laquelle Flournoy exprime sa satisfaction d'apprendre combien ses efforts ont été appréciés par la Seigneurie.

Quant à l'interdiction de commerce en Allemagne, toujours si nuisible à notre prospérité, elle préoccupa encore pendant quatre ans la République de Genève et ne prit fin officiellement, sur un ordre de l'empereur Joseph, que le 8 janvier 1707. (P.H. 4090 *ter.*)

On pourra se demander pourquoi, au cours de ces tentatives délicates pour atteindre la reine d'Angleterre, c'était à Flournoy qu'il incombait, comme on l'a vu plus haut, d'approcher un personnage aussi puissant et aussi inabordable que le duc de Marlborough. Le baron de Spanheim, qui avait en tout cas le prestige de l'âge, et Frédéric Bonet, tous deux avec leurs titres d'ambassadeur ou de résident officiel, n'étaient-ils pas beaucoup plus qualifiés que lui ? L'explication est simple. Depuis longtemps Flournoy était un familier, même un intime, du comte de Sunderland, qui devait lui confier plus tard l'éducation de ses fils. Or, Sunderland avait épousé Anne Churchill, fille du glorieux général John Churchill, devenu précisément duc de Marlborough après ses brillants exploits. Notre compatriote avait donc des occasions relativement faciles de rencontrer ce fameux personnage.

Quant à Sunderland, homme encore jeune mais plein d'avenir (sa qualité de gendre de Marlborough ne gâtait rien !), il n'allait pas tarder à être lui-même un homme considérable ¹. Membre de

¹ Charles SPENCER (1674-1722), troisième comte héréditaire de Sunderland, d'une famille qui pendant plusieurs générations avait déjà joué un rôle politique de premier plan. Il épousa la fille de Marlborough en 1700.

la Chambre des Lords, ambassadeur, secrétaire d'Etat, premier ministre, il avait en outre la passion des livres. Fin lettré et grand connaisseur, il possédait une magnifique bibliothèque au château d'Althorp, où Flournoy eut la chance de faire plusieurs séjours, et qui passait pour être la plus belle d'Europe (*Aedes Althorpiæ*, à quelque distance de Londres).

* * *

A côté des quatre lettres de Pierre Flournoy concernant l'affaire de l'interdiction de commerce en Allemagne, j'en ai découvert encore deux, relatives à de tout autres sujets. L'une, dans les Manuscrits de la Bibliothèque publique, datée de Londres le 26 mars (probablement 1707), est adressée au professeur de théologie Jean-Alphonse Turretini. Il s'agissait, par l'intermédiaire de l'archevêque de Cantorbéry, du comte de Sunderland et de l'envoyé britannique à Florence, Henry Newton, d'obtenir la protection de l'Angleterre pour des ministres et chapelains qui risquaient d'être molestés dans le grand-duché de Toscane à cause de leur religion. Flournoy, sans entrer dans aucun détail concret sur cette affaire, donne à Turretini les assurances voulues.

Une dizaine d'années plus tard, Turretini envoyait à Flournoy une lettre où il lui recommandait le jeune Jean-Jacques Burlamaqui, leur parent à tous deux, comme précepteur de lord Spencer, fils du comte de Sunderland — poste que Flournoy avait occupé précédemment. Turretini résume ses éloges sur les capacités morales et intellectuelles du candidat dans les termes suivants : « Avec ces qualités de l'esprit, je dois ajouter que c'est un très bon cœur qui a beaucoup de douceur, de modestie, de politesse, et des manières très revenantes. De sorte que je suis persuadé qu'il serait très propre à inspirer de bons sentiments à un jeune Seigneur, et à le conduire sur les glorieuses traces de Mylord son Père et de ses Illustres Ayeux. C'est là le témoignage que je crois devoir rendre à la vérité. » Toutefois le futur jurisconsulte et homme d'Etat genevois — il avait environ 24 ans — ne présida pas à l'éducation du jeune seigneur, mais

se rendit peu après en Angleterre pour y suivre des cours à l'Université d'Oxford ¹.

Il semble qu'on se soit adressé plusieurs fois à Pierre Flournoy pour les services qu'il pouvait rendre à ses coreligionnaires. Dans une lettre d'un M. le Coq, à Londres, envoyée au marquis d'Arzeliers — l'homme de confiance de la France et de l'Angleterre à Genève, qui avait demandé de l'aide pour les Vaudois du Piémont rentrant dans leurs vallées (1709) — on lit ceci :

Milord Sunderland est très bien intentionné et il ne tiendra pas à lui que vous n'obteniez ce que vous demandez, et Mons. Flurnoix qui est aussi très porté à vous faire plaisir s'est chargé de le solliciter et de l'entretenir dans sa bonne volonté ; cependant on ne peut rien assurer sur le succès de notre affaire, tout est à présent si difficile sur l'argent qu'on ne peut presque rien obtenir du tout... Mais comme Milord Sunderland a fort envie de vous servir, Mons. Flurnoix et moi avons cru qu'on pouvait essayer du moins ce qu'on pourrait faire... Nous attendons ce que vous devez nous envoyer sur l'état de la vallée de Saint-Martin, nous agirons cependant ici auprès de M. l'Archevêque afin de disposer la Reine à entrer dans un dessein si digne de sa charité... (Bibl. de Genève, Ms.f. 197 aa.14).

L'archevêque de Cantorbéry dont il est question ici, que Flournoy paraît avoir fort bien connu et dont il parle assez souvent, était Thomas Tenison. Ce digne prélat, qui, en sa qualité de primat du royaume, couronna Anne Stuart et George I^{er}, jouissait d'une grande réputation grâce à sa générosité pour les pauvres et à l'activité philanthropique qu'il avait déployée au cours d'une épidémie de peste. Néanmoins la reine Anne ne lui témoignait pas beaucoup de faveur. Champion ardent de la foi réformée, il manquait peut-être de finesse dans ses controverses théologiques, car on disait de lui qu'« il était lourd et chaud comme un fer de tailleur ² ».

Quant à la reine, qu'on avait élevée dès son enfance dans le protestantisme, elle resta toujours très attachée à son Eglise et

¹ Cette lettre a fait l'objet d'une communication de M. Bernard Gagnebin. Cf. *B.H.G.*, VIII (1946), p. 266-267.

² Cette boutade avait été lancée par Swift, l'auteur des *Voyages de Gulliver*, qui faisait partie lui-même du clergé de l'Eglise anglicane. Swift était donc en même temps un écrivain satirique déjà célèbre et un ecclésiastique assez irrévérencieux vis-à-vis de ses supérieurs !

aux choses de la religion. C'était une femme de cœur, pleine de bienveillance à l'égard des malheureux. Dans une des lettres déjà citées (du 2 février 1703), où il parlait de ses démarches auprès de l'archevêque pour des galériens réformés, Flournoy s'exprimait ainsi : « Il est certain que la Reine est merveilleusement bien disposée et portée par sa propre bonté et charité à faire tout ce qu'elle pourra en faveur de ces pauvres confesseurs. »

La sixième et dernière lettre que j'ai retrouvée de notre compatriote se trouve dans les archives du château de Crans. Il l'avait adressée d'Angleterre à son cousin germain Jean-Daniel Saladin (1682-1754, fils d'Antoine), banquier à Paris — rue Cocquilière — qui la reçut le 17 octobre 1714. Flournoy commence par accuser réception d'une lettre que lui avait envoyée Saladin, dans un préambule filandreux et amical que je reproduis textuellement ici, en y ajoutant une ou deux virgules :

Une si agréable lettre, venant de la main d'un si cher et si aimable parent, remplie de si obligeantes et si affectionnées félicitations et apportant de si bonnes nouvelles que celles de sa pleine victoire sur ce rusé et obstiné ennemi qui lui résistait depuis tant d'années, ne pouvait pas manquer de réjouir un cœur comme le mien à un point qui ne se peut décrire ; si votre souhait était donc, comme je n'en fais aucun doute, de relever par là une vie languissante et à demi éteinte par des incommodités continuelles, et de lui redonner des nouvelles forces par le plus vif sentiment de plaisir et de joie qui se puisse imprimer, comptez mon très cher et bien-aimé cousin que ce charitable souhait est accompli et que je me sens tout autre que je n'étais ces jours passés avant la lecture de votre chère lettre.

Le « rusé et obstiné ennemi » de Saladin « qui lui résistait depuis tant d'années », auquel Flournoy fait allusion sans le nommer, devait être le banquier français Huguetan. C'était un financier sans scrupules qui fit beaucoup de mal partout où il passa, entre autres à Genève d'où on avait dû le faire partir (1705), sinon l'expulser de vive force, au risque de graves complications diplomatiques. MM. Gagnebin et Bonnant, en relatant cet épisode, racontent que plusieurs créanciers essayèrent de poursuivre le rusé personnage, en particulier les banquiers Antoine Saladin et fils. Ils finirent par avoir gain de cause et

l'envoyé de la maison Saladin put déclarer « qu'il était sorti d'affaire avec Huguetan d'une façon qu'il avait tout lieu de dire satisfaisante ».

Ayant félicité Saladin de sa victoire, Flournoy lui donne ensuite dans la même lettre des détails qu'on lui avait sans doute demandés — nous dirions des « tuyaux » — sur la fameuse Compagnie des Indes. Il dit qu'il tâchera de découvrir ce qu'en pense Lord Halifax ; mais comme celui-ci « ne se mêle guère que des choses qui regardent l'Etat », il ajoute avec une prudence qui serait digne d'un banquier d'aujourd'hui, « je prévois et tiens pour assuré qu'il ne nous apprendra rien qui vous soit d'aucune utilité ». Notre concitoyen donne aussi à Saladin des nouvelles de sa santé :

« Je suis à présent à Althorp, la maison de campagne de My Lord Sunderland, avec le jeune My Lord Spencer [son fils], où nous nous entretenons très souvent sur l'agréable sujet de mes très chers cousins Saladin, votre frère et vous, qu'il a eu le plaisir de connaître... J'y goûte quelquefois le plaisir de la promenade avec les enfants de My Lord lorsque ma santé me le permet et je m'y trouve au moins un peu mieux qu'en ville... jusqu'à ce que le froid nous rechasse à Londres où toute la famille se rend ordinairement tous les hivers. Voyant pourtant combien l'air de la ville m'est contraire, et combien j'y souffre presque continuellement quand j'y suis, l'envie me prend quelquefois de me confiner ici pour le reste de cette pauvre vie, et de m'y tenir aussi chaudement et en repos que je pourrai. » Il se plaint aussi de ses yeux qui s'affaiblissent et qui lui font mal.

Pierre Flournoy était alors âgé de 63 ans. Il lui restait à vivre encore cinq années qui paraissent, malgré son état de santé précaire, avoir été bien remplies. Les événements de cette dernière période ne seront pas longs à exposer, car à partir d'ici ma seule source d'information, basée sur des documents anglais, est l'ouvrage d'Agnew que j'ai cité plus haut.

* * *

En 1715, le roi George I^{er} nomma Flournoy, bien que son âge fût assez avancé, précepteur des neveux de Sunderland, les deux fils de la comtesse Clancarty.

Rappelons ici que la reine Anne, dernière souveraine de la famille des Stuart, morte en 1714, veuve et sans progéniture, eut pour successeur son plus proche héritier protestant, l'électeur George de Hanovre, qui monta sur le trône britannique avec l'appui de Marlborough et du parti whig — tandis que le frère d'Anne, le prétendant Jacques III Stuart, dit le chevalier de Saint-Georges, était évincé à cause de son refus d'abjurer le catholicisme.

Et la comtesse Clancarty ? Sœur de Sunderland, on lui avait fait épouser, alors qu'elle était encore presque une enfant, le jeune Donough Maccarty, 4^e comte de Clancarty, qui n'avait lui-même que seize ans et qui appartenait à une illustre famille irlandaise. Bien qu'il eût été élevé par sa mère dans la religion protestante, le jeune comte s'était fait catholique peu après son mariage, et il avait abandonné son foyer pour aller s'enrôler en Irlande dans les troupes rebelles du roi détrôné Jacques II. Etant revenu à Londres au bout de plusieurs années avec l'espoir d'obtenir son pardon et de reprendre la vie conjugale, il n'avait pas tardé à être dénoncé ; il fut arrêté comme traître et condamné (1698). Toutefois, sur les prières de sa mère et d'autres personnes influentes, on l'avait gracié et banni ; il s'était alors retiré à Hambourg où sa jeune femme, toujours très dévouée, l'avait rejoint. (Cette histoire romantique du couple Clancarty a fait l'objet d'un drame qui a été joué au théâtre à Londres, à la fin du XIX^e siècle.)

On comprend que le nouveau roi George, de la maison de Hanovre, ait tenu à ce que les deux fils de Donough Clancarty — ce trop célèbre renégat qui s'était fait catholique, ce traître qui s'était rallié à la cause des Stuart, la dynastie rivale et détrônée — fussent élevés par une personne de toute confiance et avec le plus grand soin dans la religion protestante, d'autant plus que leur mère était décédée entre temps.

Pierre Flournoy avait-il fait ses preuves en matière d'éducation comme gouverneur des fils du comte de Sunderland ? C'est bien probable. Le fait est qu'il fut désigné par le roi pour remplir les mêmes fonctions auprès de leurs cousins, les jeunes Clancarty. Dans les Lettres patentes datées du 17 mars 1715, que je traduis d'après le texte d'Agnew, Sa Majesté déclare :

« Nous nous faisons un plaisir d'accorder avec bienveillance, en vue de l'entretien des enfants de feu la comtesse Clancarty, et pour leur éducation dans la religion protestante, une pension annuelle de 1000 livres qui sera versée entre les mains de notre fidèle et bien-aimé Monsieur Pierre Flurnois (*our trusty and well-beloved Peter Flurnois Esq.*), cela depuis Noël dernier, si longtemps qu'il plaira. »

Il ne semble pas que Flurnoy ait assumé longtemps auprès des jeunes Clancarty le rôle pédagogique dont Sa Majesté venait de le juger digne en termes si chaleureux et si flatteurs. Car quelques mois plus tard une situation bien différente, et requérant d'autres capacités, allait s'offrir à lui. En effet, nous lisons dans Agnew que « le 3 septembre 1715, le poste d'inspecteur de tous les vins et autres liqueurs importés en Irlande et de contrôleur de leurs droits et défauts fut octroyé à MM. Pierre Flurnoy et Charles de la Farge ». Le mot « inspecteur » n'est pas tout à fait juste. L'exact équivalent de l'anglais *taster*, c'est « dégustateur » — soit une fonction infiniment plus délicate !

Ce changement d'orientation professionnelle surprendra moins quand on saura que Sunderland, le grand seigneur lettré, ami de longue date et conseiller privé du roi George — souverain de mœurs rudes et assez ordinaire, qui au surplus ne parlait pas un mot d'anglais — avait été nommé par lui vice-roi d'Irlande. C'est sans doute de nouveau grâce à Sunderland que Flurnoy se sera vu chargé du contrôle de tous les vins et liqueurs importés en Irlande — une magnifique prébende qui devait enrichir le ci-devant pédagogue et médecin genevois beaucoup plus que tout ce qu'il avait pu gagner jusqu'alors... Cela pour le plus grand bien des galériens réformés de France, puisqu'il leur envoyait chaque année la moitié de ses revenus.

Que notre compatriote n'ait pas démérité dans l'accomplissement de cette tâche si sympathique et enviable de dégustateur officiel semble être prouvé par le fait qu'il reçut plus tard (Agnew n'indique pas la date) un poste encore plus honorifique, le dernier que nous lui connaissions, celui de préposé aux robes et garde-robes de Sa Majesté (*Clerk of the Robes and Wardrobes to His Majesty*), c'est à dire une fonction de gentilhomme de la Chambre.

Pierre Flournoy mourut en décembre 1719, asthmatique et célibataire. Dans son testament, publié en partie par Agnew — acte olographe fait à Londres en présence du Rev. Nicholas Clagett — il cite ses deux élèves, « Lord Muskerry » et son frère « Mr. Justin Maccarty », précisément les fils de la comtesse Clancarty dont l'éducation dans la religion protestante lui avait été confiée par le roi ¹.

Pierre Flournoy cite aussi dans son testament « son cher ami » Lord Spencer — le comte de Sunderland — et il lui lègue des livres et des tableaux ; nous pouvons supposer, remarque Agnew, qu'ils « devaient bien avoir une certaine valeur », quand on sait qu'ils étaient destinés à faire partie des trésors de la célèbre bibliothèque du château d'Althorp.

Le testament mentionne aussi plusieurs membres de la famille de Genève, et il indique une série de dons à des œuvres de bienfaisance : aux protestants français réfugiés en Angleterre, aux pauvres de Saint-James-Westminster, à l'Hôpital français des pestiférés à Londres, ainsi que 50 livres pour le tronc des pauvres à Genève. (Nos « Archives hospitalières » signalent, en effet, cette somme qui fut remise à l'Hôpital le 30 mai 1720 et qui fut même quintuplée et portée à 270 livres sterling par Jaques Flournoy en souvenir de son frère Pierre, ce qui semble montrer que le dit Jaques avait touché une assez jolie part d'héritage ².)

¹ Rappelons que le cadet de ces jeunes gens, Justin Maccarty, devint officier dans l'armée de Naples. Quant à l'aîné, Robert, qui avait hérité des titres de comte de Clancarty et de vicomte Muskerry, il essaya en vain, malgré sa parenté avec les Sunderland et avec la fille du Duc de Marlborough, de rentrer en possession des domaines familiaux qui avaient été confisqués à la suite de la trahison de son père. Il mourut à Boulogne en 1769, après avoir vécu d'une pension que lui servait Louis XV.

² La procuration, destinée à M. Jean Puget à Londres, avait été rédigée le 4 mars 1720 chez le notaire Louis Pasteur. Elle porte les signatures suivantes auxquelles je laisse leur orthographe originale : *Elisabeth Flournoy* (veuve de Spectable Samuel Viollier, ministre du Saint Evangile) et *Jaques Flurnois*, agissant tous deux en qualité de légataires de leur frère, « Monsieur Pierre Flurnois Gentilhomme » décédé à Londres. — Elle est signée aussi par les neveux et nièces du défunt : Sieur *Jean-Jaques Viollier* et Demoiselle *Renée Viollier, Marie Viollier* (épouse du Sieur Jean-Antoine Azemar, négociant), *Marianne Viollier* (épouse de noble et Spectable Augustin Cardoini, ministre du Saint Evangile), Sieur *Guillaume Flurnoy* et Demoiselle *Elisabet Flurnoy*, enfants de feu Antoine, agissant en qualité de cohéritiers. Les époux Azemar et Cardoini, qui accompagnaient leurs femmes à la cérémonie, ont signé aussi.

Il est bien regrettable que Pierre Flournoy, qui avait été appelé par les circonstances à vivre dans un milieu social, politique et mondain très privilégié et tout proche de la cour d'Angleterre — à une époque des plus intéressantes et pleine d'intrigues puisque le trône passa successivement en quelques années aux représentants de trois dynasties différentes : Guillaume d'Orange, Anne Stuart et George de Hanovre — n'ait pas laissé dans un journal intime ses observations quotidiennes. Un tel document aurait contribué à nous faire connaître certains détails de la « petite histoire » d'un grand et très puissant pays.
